

CÉSECÉM



LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL,
ENVIRONNEMENTAL, DE LA CULTURE
ET DE L'ÉDUCATION DE MARTINIQUE

CONNAISSEZ-VOUS ?

le **Conseil Économique, Social, Environnemental,**
de la **Culture** et de l'**Éducation** de **Martinique**



WWW.CESECEM.MQ

La voix de la société civile*

Le CÉSECÉM est l'organe de la CTM qui représente la société civile dans l'élaboration des politiques publiques.

Assemblée consultative fondée sur une diversité d'opinions, le développement d'une intelligence collective et le renforcement de la participation citoyenne, **le CÉSECÉM apporte son éclairage** aux décideurs politiques ainsi qu'à la population et mène des actions dans de nombreux domaines (économie, emploi, social, environnement, culture, sport, santé, éducation, innovation...).

* *la société civile est l'ensemble des acteurs (associations, syndicats, mouvements...) qui ont un caractère non gouvernemental et non lucratif. Ses objectifs sont fondés sur l'intérêt général ou collectif.*

À retenir :

- 1** Président :
 - Patrick Lecurieux-Durival
- 2** Vice-présidents :
 - Éric Bellemare
 - Justin Daniel
- 1** Bureau
 - Composé de 11 membres
- 68** conseillers
- 6** ans de mandat
- 2** sections
- 8** commissions

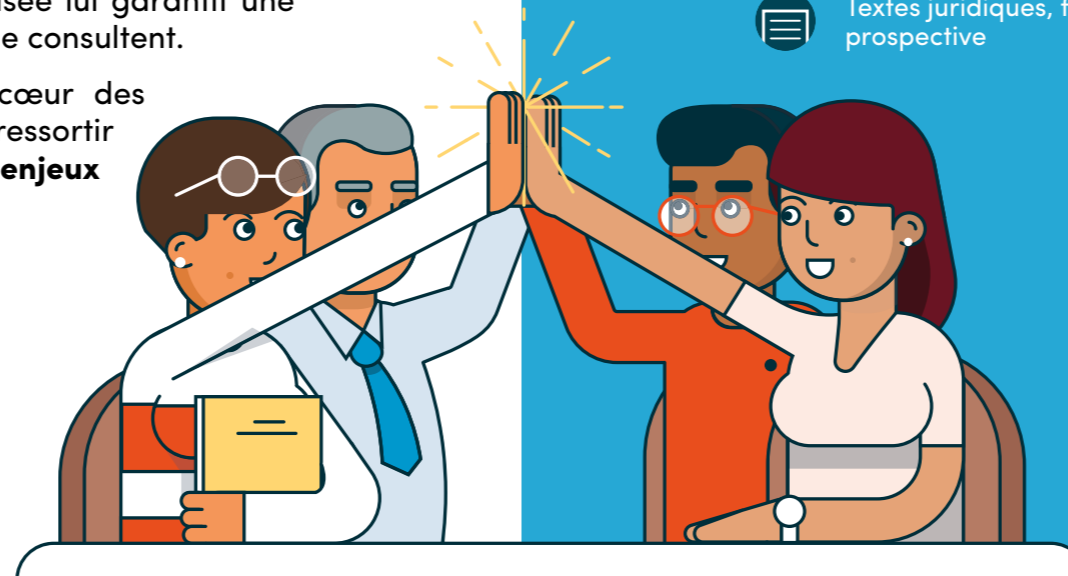
Refléter la diversité de la société martiniquaise

Le CÉSECÉM est composé de 68 conseillers issus de différents organismes et secteurs de la société civile.

Objectif : rassembler dans une même entité, les représentants des principales forces vives de la Martinique.

Par ailleurs, son appartenance à la société civile organisée lui garantit une liberté d'expression vis-à-vis des instances politiques qui le consultent.

La diversité de ses membres et leur immersion au cœur des problématiques de notre société permettent de faire ressortir **des propositions concrètes, innovantes et adaptées aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.**



68 conseillers répartis en 2 sections

Le CÉSECÉM comprend 68 conseillers, nommés par un arrêté préfectoral et répartis en 2 sections, composées chacune de 4 commissions.

Section économique, sociale et environnementale (45 conseillers)

15	représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées de la CTM, quels que soient la nature de leur activité et leur statut juridique
15	représentants des organisations syndicales de salariés et de la fonction publique représentatives au niveau de la CTM
7	représentants des organismes qui participent à la vie collective en matière économique et sociale
7	représentants des organismes qui participent à la qualité de l'environnement, au développement durable et solidaire et à l'animation du cadre de vie
1	personnalité choisie parmi celles qui, en raison de leurs qualités ou de leurs activités, concourent au développement économique et social de la Martinique




Section culture, éducation et sports (23 conseillers)

7	représentants des organismes qui participent à la vie culturelle et médiatique
7	représentants des organismes qui participent à la vie éducative, à l'enseignement, à la recherche et à l'innovation
4	représentants des organismes qui participent à la formation professionnelle et à l'apprentissage
4	représentants des organismes qui participent à la vie sportive
1	personnalité désignée en raison de sa qualité et de ses activités dans les domaines de la culture, de l'éducation et du sport en Martinique

Composée des commissions :

-  Emploi et dialogue social
-  Environnement, risques majeurs et aménagement de l'espace
-  Développement économique et coopération
-  Textes juridiques, finances et prospective

Composée des commissions :

-  Culture et Communication
-  Éducation, formation professionnelle et apprentissage
-  Enseignement supérieur, recherche et innovation
-  Sports, santé, solidarité, cadre de vie et vie associative

Rendez-vous sur notre site pour en savoir +

www.cesecem.mq

Au cœur des problématiques de la société martiniquaise



La saisine obligatoire

Afin de garantir la participation des citoyens aux grandes décisions relatives à notre territoire, le CÉSECÉM est obligatoirement saisi pour avis sur les documents relatifs :

- aux différents documents budgétaires de la CTM
- aux orientations budgétaires
- aux plans et schémas concernant le territoire (exemple sur l'environnement : le plan de prévention et de gestion des déchets...)
-



L'auto-saisine

Le CÉSECÉM peut aussi de sa propre initiative, se saisir de toutes questions intéressant la population martiniquaise afin de mener les actions qu'il juge nécessaire dans son champ de compétences :

- élaboration de rapports, d'études, de motions
- organisation de débats, d'ateliers, de conférences... (exemple : dans le domaine des risques majeurs...)
- création d'outils numériques
-



Chaque mois, les 8 commissions du CÉSECÉM se réunissent afin de travailler sur les dossiers propres à leurs thématiques.

Ces sessions de travail sont l'occasion de débattre :

- sur des questions précises en tenant compte des divers points de vues exprimés,
- d'auditionner des spécialistes afin d'apporter un éclairage sur les réflexions en cours,
- de faire un point sur les actions passées et les améliorations à apporter,
- et de rédiger les documents qui serviront de base à la mise en œuvre des décisions prises ou à la rédaction d'un texte dans le cadre d'une saisine.